



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais de cure

Question écrite n° 3350

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conditions de remboursement des frais de transport et d'hébergement des cures thermales. De nombreuses personnes ayant recours à ce type de soins de plusieurs années pour la prise en charge de certaines de pathologies s'étonnent de ne plus pouvoir bénéficier du remboursement de ces frais et s'interrogent sur la revalorisation du plafond retenu par la caisse nationale d'assurance maladie. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer les intentions de son ministère sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3350

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 août 2012](#), page 4803